



DÉCLARATION CPE SNES–FSU CAPA Hors-Classe du 28 Mai 2019

La CAPA d'aujourd'hui se tient dans un contexte de fortes tensions sociales, marqué par la poursuite d'attaques répétées contre les services publics, objets de mobilisations récurrentes des personnels et que nous ne pouvons pas manquer d'évoquer.

Depuis 2 ans, les mauvais coups ne cessent de pleuvoir. L'Éducation est particulièrement malmenée et les CPE ne sont pas les moins visés. Fin mars, le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), opportunément diffusé la veille de la présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique, cible explicitement les CPE parmi les 190 000 agents de l'État qui ne feraient pas leurs 35 heures. Ce mensonge éhonté est à cent lieues des conditions d'exercice réelles de la catégorie. L'absence d'une politique de recrutement se traduit par une dégradation des conditions de travail et une augmentation des effectifs suivis, qui entraîne au contraire l'explosion de leur temps de travail bien au-delà des 35h hebdomadaires, devenant source de souffrance. Lors de l'enquête SNES-FSU du printemps 2018, 70% des CPE faisaient part de leur situation de tension au travail et identifiaient prioritairement parmi les causes les dépassements horaires (64,1%). Nous savons tous combien ces dépassements sont fréquents, peu reconnus, rarement compensés et jamais rémunérés...

Dans notre académie, 10 collègues demandeurs de mutation sur 69 (soit 15% environ) bénéficiaient d'un appui médical lors du dernier groupe de travail relatif au mouvement intra 2019. Tous n'ont pas obtenu de bonifications mais cela traduit, même si les situations sont diverses, le malaise grandissant dans notre catégorie. A ce jour et malgré nos multiples relances auprès de Monsieur le Recteur, il est évident qu'en refusant la réunion d'un groupe métier CPE traitant entre autres des questions relatives aux conditions de travail, le rectorat affiche clairement son désintérêt pour le traitement des RPS pour le corps des CPE.

Concernant la question du régime dérogatoire, le gouvernement reste sourd aux propositions du SNES, aux amendements parlementaires et à l'avis du Conseil d'État. Le SNES n'a cessé d'affirmer dès le CSE du 15 octobre que l'objectif d'unifier le régime dérogatoire à l'ensemble des personnels doit trouver sa place dans la loi de 1984 sur le statut général et non dans le code de l'éducation afin, notamment, de sécuriser juridiquement les opérations de mouvement. C'est parce que le SNES-FSU défend le fonctionnement en équipes éducatives homogènes qu'il continuera de porter la revendication d'un accès du corps des CPE au régime dérogatoire au statut général de la Fonction Publique.

La réforme Dussopt de la Fonction publique détruit 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contrepartie des contraintes spécifiques du statut. Même sous le statut de 1941, Vichy garantissait aux fonctionnaires un droit de regard en CAP sur l'avancement et les promotions. Aujourd'hui, le projet Dussopt supprime la notion même de paritarisme dans la gestion de leur carrière ! Nous y voyons un signe supplémentaire de la dérive autocratique du gouvernement, également perçue dans l'article 1 de la loi Blanquer, dans l'utilisation disproportionnée de la violence d'état, ou dans l'utilisation d'une propagande éhontée.

Le recours administratif préalable obligatoire que le projet de loi entend instaurer en remplacement

des CAP n'est-il pas d'ailleurs transposé du statut des militaires, lesquels en demandent la suppression, par la voix de leurs associations, convaincues qu'il ne sert qu'à empêcher l'expression des recours.

"Laisser libre cours à la déconcentration managériale" signifie donner aux supérieurs hiérarchiques locaux les leviers du recrutement, de l'affectation, de l'avancement, de la promotion, et même de la sanction, avec la nouvelle sanction des 3 jours de suspension sans traitement. Cette réforme vise à asservir le fonctionnaire alors que le statut issu des équilibres de 1946, consolidé en 1983 et confirmé en 2009 sous Nicolas Sarkozy, consacrait le modèle du "fonctionnaire citoyen".

Concernant plus strictement l'ordre du jour de cette CAPA nous exprimerons notre satisfaction que, sauf rares exceptions, la hors-classe soit désormais une perspective ouverte à tous les CPE, 30 ans après sa création ! La pérennité des appréciations portées rend l'exercice à la fois périlleux et difficilement lisible aussi bien pour nos collègues promouvables que pour certains évaluateurs. Nous restons donc particulièrement vigilants pour que l'examen de chaque situation personnelle permette à tous nos collègues de voir leur droit à « une carrière parcourue en deux grades » garanti.